

Département d'études anglaises
Baccalauréat en littératures de langue anglaise et française
(1-137-1-0) (3 ans à temps plein)

| Automne | Hiver |
|--|---|
| Cours obligatoires en première année | |
| | ANG1001, Reading Poetry (OBL.) |
| | ANG1002, Reading Fiction (OBL.) |
| ANG1103, Comp Critical Writing (OBL.)* | ANG1104, Comp Writing/Research (OBL.)* |
| ANG1052, Grammar 1 (OBL.)** OU FRA 1009 (OBL.) | ANG1053, Grammar 2 (OBL.)** |
| FRA1005 (OBL.)* | FRA1000 (OBL.) |
| FRA1027 (OBL.)* | FRA (OPT.)**** |
| Deuxième année | |
| ANG (OPT.) ANG2020, English Languages since 1066 (OBL.) *** FRA1009 (OBL.) ou FRA (OPT.) FRA (OPT.) FRA(OPT.) ou ANG (OPT.)**** | ANG1006 Reading Drama (OBL.) ANG (OPT.) FAS3000 (OBL.) FRA 1021 (OBL.) FRA (OPT.)**** |
| Troisième année | |
| Cours à options de sigle FRA et ANG selon le minimum et maximum des blocs et 3 cr. de cours au CHOIX | |
| *Les cours ANG1103 ou ANG1104, doivent être suivis obligatoirement dès la première année. | |
| *Les cours FRA 1005, FRA 1027 et FRA 1000 doivent obligatoirement être suivis en première année. | |
| ** Selon le résultat à l'examen d'admission, l'étudiant doit suivre le cours de grammaire à l'automne ou à l'hiver. Soit ANG1052, Grammar 1 ou ANG1053, Grammar 2. Dans le cas où l'étudiant ne doit pas faire de cours de grammaire anglaise à l'automne, il pourra suivre le cours FRA1009 (OBL.), ou ANG1032 (OPT.). | |
| ***L'étudiant n'aura accès aux cours de niveau 2000 qu'après avoir suivi 15 crédits de niveau 1000. | |
| ****L'étudiant doit consulter le site du département des littératures de langue française pour les cours à option, offerts pendant la session en cours (http://littfra.umontreal.ca/programmes-cours/cours-horaires/) | |

Choisir un de ces deux cours

À RETENIR

- Pour tous les programmes, l'étudiant doit s'assurer de suivre le nombre minimum de crédits, mais de ne pas dépasser le nombre maximum de crédits dans chaque bloc.
- Les étudiants qui ne peuvent pas s'inscrire à 5 cours par trimestre doivent retarder un cours à option ou au choix plutôt que les cours obligatoires.
- Un cours **AU CHOIX** est un cours qui n'est pas compris parmi ceux listés dans votre programme : vous pouvez choisir n'importe quel cours de niveau universitaire, de sigle autre qu'ANG.
- Un cours est dit **HORS PROGRAMME** s'il ne fait pas partie du programme auquel l'étudiant est inscrit.

ATTENTION, VOUS DEVEZ VOUS ASSURER :

de respecter les dates limites de modification de votre choix de cours et d'abandon de cours. Veuillez consulter le calendrier des études à la page :

<https://registraire.umontreal.ca/dates-importantes/calendriers-universitaires/#c183153>

N.B.

Pour toute question relative à votre choix de cours, consultez votre responsable de dossiers étudiants (C-8094, Pavillon Lionel-Groulx).